



L'exploitation financière des personnes âgées

Financial abuse of Older Adults

Qu'est-ce que l'exploitation financière?

L'exploitation financière se définit comme l'usage de l'argent ou des biens de la victime sans sa permission ou d'une manière frauduleuse. Elle peut priver une personne âgée de ses ressources ou limiter ses ressources, ses choix et ses options.

L'exploitation financière est la forme la plus courante de maltraitance qui est déclarée et à laquelle doivent faire face les personnes âgées. Cette forme de maltraitance des personnes âgées représente plus de 50 % des cas signalés.

L'exploitation financière est généralement le fait d'un membre de la famille ou d'une autre personne à qui la personne âgée fait confiance comme un ami ou un fournisseur de soins qui prend en main ses décisions financières et le contrôle de son argent. Elle survient quand un membre de la famille, un ami ou une personne détenant une procuration contrôle l'argent, mais n'honore pas les obligations financières de la personne âgée ou ne respecte pas le mandat de la procuration.

L'exploitation et la négligence financières ont des effets négatifs sur la confiance qui peut exister au sein d'une famille. Les enfants adultes peuvent ne pas réaliser ou comprendre que leurs actions représentent de l'exploitation ou de la négligence financière à l'égard de leurs parents.

Exemples courants d'exploitation financière :

- Le fils ou la fille contraint son père ou sa mère, de façon répétée, à lui donner de l'argent ou lui en emprunte sans jamais le lui rendre
- Il ou elle vend la maison de son père ou de sa mère, ou un autre bien, et garde l'argent
- Il ou elle utilise la pension de retraite du père ou du mère, ce qui l'oblige à demander de l'argent à son fils ou à sa fille
- Le mandataire fait un mauvais usage de sa procuration
- On force la personne âgée à signer ou à modifier un contrat ou un testament, ou l'on effectue des manœuvres en ce sens

L'exploitation financière peut porter sur n'importe quel montant ou un bien de n'importe quelle importance.

Certaines formes relèvent du vol ou de la fraude, qui sont des actes criminels.

La négligence financière comprend, entre autres, ne pas payer le loyer, l'hypothèque, l'assurance médicale ou les factures.

Qui peut être victime d'exploitation financière?

Aussi bien les hommes que les femmes peuvent être victimes d'exploitation financière. Les personnes âgées à risque élevé d'exploitation financière ont tendance à être seules, isolées socialement et en proie à des troubles médicaux ou affectifs.

Pour obtenir plus de renseignements sur la différence entre les sexes pour ce qui est de la maltraitance et de la négligence, veuillez consulter [HealthLinkBC File n° 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Comprendre les différences entre les sexes](#).

Quelles sont les causes de l'exploitation financière?

Quelqu'un se rend coupable d'exploitation financière lorsque l'idée qu'il a de ses droits ou de ses besoins ou encore sa cupidité prennent le dessus sur sa capacité à demeurer juste, honnête et bienveillant envers son père, sa mère ou une autre personne âgée.

Dans certaines cultures, il existe des attentes et des préjugés quant aux bénéficiaires de l'héritage des biens ou de l'argent des parents.

Les personnes âgées et leurs enfants d'âge adulte peuvent utiliser des guichets automatiques ou avoir des comptes bancaires conjoints, sans réaliser les risques que cela comporte.

L'exploitation financière survient plus fréquemment lors d'un problème ou d'un changement d'état de santé de la personne âgée. Certaines personnes âgées deviennent vulnérables à l'exploitation financière à l'occasion du décès du conjoint, du partenaire ou d'un ami proche. Elles sont en deuil et ont beaucoup de décisions à prendre.

Quels sont les effets de l'exploitation financière sur la santé des personnes âgées?

L'exploitation financière, qui s'éteint rarement d'elle-même, fait du tort aux personnes âgées de bien des façons. Elle s'accompagne souvent de mensonges, de menaces ou d'intimidation, qui sont des formes de maltraitance psychologique. Ces situations peuvent entraîner un stress permanent et une pression financière pour les personnes âgées.

La personne âgée peut se sentir profondément blessée par l'exploiteur et son comportement, mais être incapable de réclamer l'argent ou de parler de sa situation. La situation peut empirer avec le temps, ce qui peut parfois mener à de la violence physique.

L'exploitation financière peut priver les parents ou les personnes âgées de leurs ressources financières ou de leur argent, ou limiter leur capacité à s'occuper d'eux-mêmes. Elle peut nuire à leur santé en réduisant les ressources disponibles pour un logement convenable, une bonne alimentation, des médicaments et des activités saines.

Comment prévenir la négligence et la maltraitance?

Vous pouvez envisager de suivre les conseils suivants afin de prévenir la négligence et la maltraitance :

- Mettre en place un système de paiement direct de vos factures, particulièrement si votre état de santé change ou si vous devez aller à l'hôpital ou dans un établissement de soins
- Si vous prêtez de l'argent, inscrivez le montant, le nom du bénéficiaire et la date du prêt. Cette habitude vous aidera à vous souvenir du montant accordé comme prêt ou donné en cadeau
- Pour toute décision importante concernant des biens, envisagez d'utiliser les services d'un notaire, d'un avocat ou d'un avocat communautaire. Assurez-vous de bien comprendre tout document que vous signez

Que faire si je suis témoin d'une infraction ou d'une situation dangereuse?

Appelez Seniors Abuse Info Line (SAIL) au 604-437-1940 pour la région du Lower Mainland ou appelez sans frais au 1-866-437-1940.

Si vous êtes témoin d'une infraction ou d'une situation qui met une personne âgée en péril, appelez la police ou le **9-1-1** tout de suite. Mentionnez que vous voulez

signaler une situation de maltraitance, un cas de négligence présumée d'une personne âgée ou un problème personnel de négligence chez un aîné.

Pour de plus amples renseignements

Pour plus d'informations et connaître les services, vous pouvez communiquer avec les services suivants :

- La Seniors Abuse and Information Line, hébergée par Seniors First BC, au 604-437-1940 à Vancouver ou au numéro sans frais au 1-866-437-1940. Vous pouvez aussi consulter le site à <https://seniorsfirstbc.ca/>
- Le gouvernement de la Colombie-Britannique – Pour la protection contre la maltraitance et la négligence des aînés, consultez le site à www2.gov.bc.ca/gov/content/family-social-supports/seniors/health-safety/protection-from-elder-abuse-and-neglect
- Le bureau du tuteur et curateur public au 604-660-4444 ou consultez le site à www.trustee.bc.ca
- Legal Aid BC au 604 408-2172. Vous pouvez faire un appel sans frais au numéro 1-866-577-2525 ou consulter le site à <https://legalaid.bc.ca/>
- La ligne d'aide téléphonique Victim Link, au numéro gratuit en Colombie-Britannique, soit le 1-800-563-0808. Vous pouvez aussi consulter le site à www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/victimlinkbc pour des informations à l'intention des victimes de violence familiale ou sexuelle ou de crime

Pour plus d'informations sur la maltraitance et la négligence des personnes âgées, consultez les dossiers suivants :

- [HealthLinkBC File n° 93a La prévention de la maltraitance et de la négligence des personnes âgées](#)
- [HealthLinkBC File n° 93b Violence et négligence envers les personnes âgées : Information pour les aidants naturels](#)
- [HealthLinkBC File n° 93c Prévenir la maltraitance et la négligence des personnes âgées : Comprendre les différences entre les sexes](#)

seniors first BC